Réunion semestrielle des Conseils de quartier

14 janvier 2026

Présents :

Bidot	André LEPAGE
Cantelauze-Moundran	Julia DAGOREAU
Centre-Bourg	Jean-Marc ALAZET / Ava FONTOVA / Marie-Caroline SMITH
La Beouzo	Benoît PERRICHET
La Gare	Claude JUET / Françis ROGALLE
La Martinette	Jacques LAMBERT
Le Salinier	Dominique GERARD
Sourrouille	Michel FORESTOU

Comité de suivi des conseils participatifs : Geneviève VOISIN, Philippe SÉVERAC (1/2h au début), Gilbert CANILLO, Jean GAUTHIER (excusé)

Présentation des présents :

1- Dans un premier temps présentation des représentants de la mairie.

Le comité de suivi : Philippe Séverac, 1er adjoint, Gilbert Canillo, adjoints aux services techniques

Patricia Camilleri : en charge du nouveau service « vie citoyenne ».

Myriam DUCHAMS : Directrice du Pôle des Services Techniques

2- Tour de table de présentation des membres de CQ

Présentation de l'objectif de la réunion :

Cette réunion a pour objet de proposer aux Conseils de quartier de se retrouver pour échanger régulièrement sur le travail des CQ, partager les pratiques et réfléchir aux améliorations possibles. Elle est la 4ème.

Il a été décidé lors de la réunion du 19 juin 2025 que nous inviterions en début de réunion un agent de la collectivité afin qu'il nous présente le fonctionnement de son service et réponde aux éventuelles questions des membres des CQ.
Mme DUCHAMS, directrice des services techniques présente les différents services au sein des Services Techniques et le mode de fonctionnement de chacun.

Synthèse des échanges :

Services techniques

1- Gestion des encombrants

M SÉVERAC informe que la commune a souhaité que l'enlèvement des encombrants soit gérée par la Mairie, et non le Muretain Agglo comme la plupart des autres communes afin d'être plus réactifs.
Il s'agit d'un service gratuit pour lequel il faut faire une demande auprès des services techniques.
Mme DUCHAMS précise que le service d'enlèvement des encombrants ne récupère que des objets qui ne peuvent pas entrer dans une voiture.

2- Entretien espaces verts

La coulée verte le long du Riouvouet est entretenue par le Muretain 1 fois par an.
Le contrat de partenariat avec l'AJH (association des jeunes handicapés) a été reconduit et étendu, prenant en compte de nouvelles zones à entretenir (Hournes, par exemple), pour l'entretien des espaces verts sur divers points de la commune.
Ce partenariat présente plusieurs avantages. Il permet d'assurer un entretien plus régulier des espaces verts de la commune et s'inscrit dans une démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap.
En réponse à la demande de M. FORESTOU, M. CANILLO précise que ce partenariat permet également d'obtenir une subvention de l'état et de réaliser des économies car le travail réalisé grâce à ce partenariat nécessiterait l'emploi de plusieurs agents.

Incivilités

1- Mme DAGOREAU et M PERRICHET signalent des rodéos urbains dans leurs quartiers. Il est important de faire des signalements à la police municipale et à la gendarmerie.

2- Que faire pour lutter contre la prolifération des déjections canines ?

La Police Municipale verbalise les propriétaires mais il est compliqué de les prendre en flagrant délit.
Proposition est faite de mettre en place des panneaux de signalisation « Attention amende déjection canine… ».
Il est rappelé que la Ville a mis en place plusieurs campagne d'information (bulletin municipal, site internet, panneaux lumineux) pour rappeler aux possesseurs de chiens l'obligation de ramasser les excréments de leur animal ainsi que l'amende encourue. Les personnes qui ne respectent pas connaissent la loi et choisissent sciemment de ne pas la respecter et il y a peu de chance qu'un panneau les fasse changer de comportement.

3- Dépôts sauvages, notamment sur les lieux d'apport volontaire.

Les services de la commune interviennent quotidiennement pour ramasser ces déchets. Il est collecté plus d'une tonne de déchets par mois sur la commune. Cela représente le travail d'1,5 agent à temps plein.
Proposition est faite de mettre en place sur les lieux d'apport volontaire un panneau rappelant la marche à suivre pour faire enlever les encombrants afin d'éviter les dépôts sauvages d'encombrants.
Encore une fois c'est sans grand espoir, car il semble illusoire que les personnes reprennent l'objet déposé en voyant le panneau.

Circulation

Mme SCHMITT indique que, depuis que le Chemin Bellevue est en sens unique, la circulation rue des Écoles a doublé.

Mme DAGOREAU rappelle les préconisations du conseil de la ville concernant la circulation dans le centre-ville.
L'aménagement du chemin de Bellevue est inclus dans un projet plus vaste.
Notamment, le passage de l'avenue du Château d'Eau en sens unique dans le sens Bénech-Trépadé, rendrait le passage par la rue de l'Église et la rue des Écoles inefficace pour traverser Fonsorbes.
De plus la mise en place de ronds-points sur la route de Tarbes au niveau des croisements avec la rue du 11 novembre 1918 et avec la route de Fontenilles avec suppression des feux tricolore, qui est à l'étude, améliorerait la traversée de Fonsorbes.

Tranquillité publique

1- Sécurité routière

Ce sujet est récurrent sur l'ensemble des quartiers.
La PM est dotée d'un radar pour le contrôle des vitesses.
M. GÉRARD indique qu'une action ciblée de verbalisation des excès de vitesse sur le quartier du Banayre a permis la diminution de la vitesse. La répression reste un moyen efficace.
Sur la commune 450 contraventions (vitesse, stationnement, …) ont été réalisées en 2025 contre 300 en 2024.

2- Vidéo-protection

9 caméras sont prévues, en plus de celles posées à Cantelauze.
Début d'année 2026, deux caméras seront installées en façade de la mairie de Fonsorbes. Suivra l'installation de caméras supplémentaires qui seront situées à des emplacements stratégiques, permettant de sécuriser les entrées et les sorties de la ville : au croisement de la route de Fontenilles et de la route de Tarbes, au carrefour de la rue de l'Église et de la rue des Écoles, ainsi qu'au rond-point du Trépadé (avenue du 19-Mars-1962).

Transports en commun

Qu'en est-il de la nouvelle ligne de bus Tisséo ?
La ligne 401 est très peu utilisée. Tisséo doit réaliser une étude pour fusionner les lignes 401 et 402 (Lèguevin-Colomiers).
La ligne 116 en revanche fonctionne bien. Tisseo étudie la possibilité de la prolonger jusqu'à la gare de Colomiers.

Eclairage public

M. FORESTOU remarque que l'éclairage public Chemin Bénech a été mis en place sans panneau solaire. Ce système ne pourrait-il pas permettre de maintenir l'éclairage nocturne ?
Mme VOISIN rappelle que l'objectif de l'extinction de l'éclairage public n'est pas qu'économique. Il s'agit aussi de lutter contre la pollution lumineuse et ainsi favoriser la biodiversité.
M. CANILLO précise que le candélabre solaire pose des problèmes d'autonomie, de durée de vie de la batterie et ce pour un coût élevé.

Travaux Aygoloungo

Aménagement de la portion de la **piste cycles-piétons** au lieu-dit Aygoloungo, entre le carrefour route de Lamasquère/route de Seysses et le champ (en face des containers d'apport volontaire).
Cette portion sera réalisée en plusieurs tranches :

- 1ère entre le pont sur l'Ayguelongue et le champ
- 2ème au niveau du pont
- 3ème du carrefour jusqu'au pont

Installation d'un **feu tricolore** route de Seysses.

Sur proposition du conseil de quartier, afin de sécuriser la sortie sur la route de Seysses et réduire la vitesse, un feu tricolore sera installé au croisement chemin des raisins/route de Seysses.
Ce feu se déclenchera dès qu'un piéton ou véhicule se présentera.

M LEPAGE fait remarquer que l'implantation des feux tricolores au croisement route de Lamasquère /route de Seysses qui avait été très décriée avant sa mise en place s'est révélée très efficace pour la régulation et la sécurisation du trafic sur ce carrefour.

<u>Echanges sur les pratiques des différents conseils de quartier</u>
M PERRICHET, qui s'estime, pour le CQ de la Beouzo, globalement satisfait des relations avec la Mairie et de la prise en compte des demandes, interroge les autres conseils sur leurs stratégies pour « mobiliser les troupes ». Quels sont les problèmes rencontrés et les solutions trouvées ?

1- Mobiliser

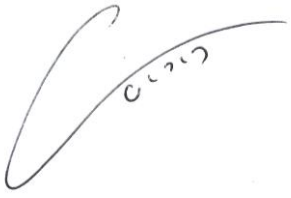
Mme DAGOREAU, présidente du CQ de Cantelauze-Moundran déplore le fait qu'elle a beau multiplier les canaux de communication (compte Facebook, adresses mails, groupe Whatsapp) elle ne parvient pas à mobiliser les habitants du quartier.
Pour le CQ de Bidot, M. LEPAGE indique que le groupe Facebook du quartier fonctionne bien.
Le CQ de La Martinette, quant à lui, se réunit en visio.
M FORESTOU, représentant du CQ de Sourrouille, regrette le fait que leur repas de quartier, organisé cette année en septembre, n'ait pas rencontré le même succès que l'année précédente.
M. ROGALLE, vice-président du CQ de La Gare lui répond qu'ils ont renoncé à organiser un repas en septembre, cela fonctionne mieux en juillet.

2- Rôle et fonctionnement du CQ

M. FORESTOU pense que le Conseil Quartier a une position ambiguë. Pour les travaux du Chemin Bénech le CQ a remonté des éléments mais le manque de réponse peut être frustrant.
Une discussion s'engage sur le rôle du CQ. Est-il juste un lien entre les administrés et la Mairie, son rôle se bornant à faire remonter des demandes ou doit-il être comme, le rappelle Mme VOISIN, ce qui était prévu lors de leur conception et détaillé dans les statuts, un lieu d'échange et de réflexion permettant d'éclairer les élus sur des problématiques du quartier ?
M ALAZET, du CQ Centre-bourg, précise qu'il est nécessaire de diriger la demande particulière au service concerné.
Pour M. LEPAGE, le conseil de quartier doit savoir faire la part des choses entre des problèmes de voisinage ou d'intérêt général. Si la demande est générale, elle sera transmise à la Mairie. Il ajoute qu'un administré qui expose son problème au CQ devrait venir avec sa solution.
M. LAMBERT indique que, pour ce qui concerne le CQ de La Martinette, les demandes sont étudiées car un cas particulier peut être ou devenir un cas général.
En ce qui concerne le CQ du Salinier, M GÉRARD, explique que son rôle est de centraliser les problèmes, trouver une cohérence et proposer un plan d'actions aux élus.

Fin de la réunion 20h40

L'Adjointe à la Communication,
Implication Citoyenne et Démocratie Participative



Geneviève VOISIN